

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays et n'est pas destiné à être diffusé dans d'autres pays que la France.*

Paris, le 16 mai 2018

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE  
D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**  
PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ  
**COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN**



**INITIÉE PAR ENGIE ENERGIE SERVICES**  
agissant de concert avec LA VILLE DE PARIS  
PRESENTÉE PAR



**COMMUNIQUÉ CONJOINT DE MISE À DISPOSITION  
DE LA NOTE D'INFORMATION CONJOINTE ET DES DOCUMENTS « AUTRES  
INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT  
JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES D'ENGIE ENERGIE SERVICES  
ET DE COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN**

**PRIX DE L'OFFRE :**

**201 euros par action COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN**

**DUREE DE L'OFFRE :**

**10 jours de négociation**

**AVIS IMPORTANT**

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet de la note d'information conjointe, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à compter du jour de négociation suivant le jour de clôture de l'offre publique de retrait à la société ENGIE ENERGIE SERVICES moyennant une indemnisation de 201 euros par action COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN, nette de tous frais.

Le présent communiqué de presse est établi et diffusé conjointement par ENGIE ENERGIE SERVICES et COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN (« CPCU ») conformément aux dispositions de l'article 231-27 ainsi que de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En vertu des dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 15 mai 2018, apposé le visa n°18-174 sur la note d'information établie conjointement par ENGIE ENERGIE SERVICES et CPCU dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par ENGIE ENERGIE SERVICES

et visant les actions de CPCU non encore détenues par ENGIE ENERGIE SERVICES et LA VILLE DE PARIS (l' « **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les documents « autres informations » relatifs aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'ENGIE ENERGIE SERVICES et de CPCU ont été déposés auprès de l'AMF le 15 mai 2018 et sont mis à la disposition du public ce jour.

La note d'information conjointe visée par l'AMF est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), de CPCU ([www.cpcu.fr](http://www.cpcu.fr)) et d'ENGIE ([www.engie.com](http://www.engie.com)) et peut être obtenu sans frais auprès de :

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN	ENGIE ENERGIE SERVICES	SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE
185, rue de Bercy 75012 Paris	1, place des Degrés 92800 Puteaux	7, place Vendôme 75001 Paris

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'ENGIE ENERGIE SERVICES est disponible sur les sites Internet de CPCU ([www.cpcu.fr](http://www.cpcu.fr)), d'ENGIE ([www.engie.com](http://www.engie.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenu sans frais auprès d'ENGIE ENERGIE SERVICES et SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE aux adresses mentionnées ci-dessus.

Le document « autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de CPCU est disponible sur les sites Internet de CPCU ([www.cpcu.fr](http://www.cpcu.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenu sans frais auprès de CPCU et SWISSLIFE BANQUE PRIVÉE aux adresses mentionnées ci-dessus.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre, et Euronext Paris publiera un avis annonçant le calendrier et les principales caractéristiques de l'Offre ainsi que les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire, et notamment sa date de prise d'effet.

*L'offre est faite exclusivement en France.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public.*

*La diffusion de ce communiqué, l'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. ENGIE ENERGIE SERVICES et COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*

### **Contacts :**

ENGIE ENERGIE SERVICES  
Michel ETLING  
Responsable Financier  
Email : [michel.etling@engie.com](mailto:michel.etling@engie.com)  
Tél : 01 40 90 54 00

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN  
Cédric SALEWYN  
Directeur Financier  
E-mail : [Cedric.salewyn@cpcu.fr](mailto:Cedric.salewyn@cpcu.fr)  
Tél : 01 44 68 68 68